

PARIS - JEUDI 21 JANVIER 2021 À 15 H
Rassemblement place des invalides - Métro Invalides



Pour la ratification du TRAITÉ D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

**Rencontre avec les parlementaires puis délégations
auprès d'ambassades d'États dotés d'armes nucléaires**



**Le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires
entre en vigueur le 22 JANVIER 2021**

**GAGNONS SA RATIFICATION
PAR TOUS LES ÉTATS DU MONDE DONT LA FRANCE**

**Rassemblement suivi de délégations auprès des ambassades des pays dotés d'armes nucléaires
Déclaration faite auprès de la préfecture / Respect des gestes barrières**

UNE TRÈS BONNE NOUVELLE !

Le 22 janvier 2021 le Traité sur l'interdiction des Armes Nucléaires entre en vigueur

Le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) voté le 7 juillet 2017 par 122 États lors de l'Assemblée Générale de l'ONU entre en vigueur le 22 janvier 2021.

75 ans après leur première utilisation contre les populations civiles à Nagasaki et Hiroshima, NOUS, LES PEUPLES, avons gagné l'entrée en vigueur du TIAN.

Honneur aux Hibakusha (personnes survivantes des bombes en 1945) qui n'ont cessé d'appeler à l'élimination de ces armes de destruction massive, honneur à l'assemblée générale de l'ONU qui a su résister aux immenses pressions des 9 pays possédant l'arme nucléaire (USA, GB, France, Chine, Pakistan, Inde, Corée du Nord, Israël).

Après l'interdiction des armes biologiques en 1975, l'interdiction des armes chimiques en 1993, avec l'entrée en vigueur du TIAN, toutes les armes de destruction massive sont désormais interdites.

Tous les États du Monde doivent ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Les 9 États possédant l'arme nucléaire doivent cesser leurs obstructions et s'inscrire dans le sens de l'histoire en respectant le droit international, le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires et en le ratifiant. Les peuples veulent la paix. Les français(es) sont à 76 % favorable au désarmement nucléaire et à 68 % favorables à ce que la France signe et ratifie le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (sondage Ifop : Le Mouvement de la Paix / La Croix / Planète Paix).

Des décisions d'ordre diplomatiques et politiques s'imposent : La France doit signer et ratifier le traité, prendre des initiatives politiques au plan international et geler les programmes de modernisation des armes nucléaires en cours. Elle ferait ainsi une économie d'une centaine de milliards sur 15 ans qui pourraient être affectés aux besoins sociaux vitaux, notamment aux hôpitaux publics mis en difficulté par des années de restrictions.

De plus une politique diplomatique novatrice, fondée sur les 8 domaines de la culture de la paix serait utile en plus du TIAN pour construire un monde de paix sans armes nucléaires dans le respect de la Charte des Nations Unies.

Le collectif national, En marche pour la paix, appelle les organisations et les citoyens et citoyennes à exiger que la France signe et ratifie le traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

**Rassemblement Esplanade des invalides (métro Invalides) le jeudi 21 janvier 2021 à 15 h
puis délégations auprès des ambassades des États dotés d'armes nucléaires**

Le collectif national en marche pour la Paix. Liste des organisations : www.collectifpaix.org

Signature de la pétition : www.mvtpaix.org/wordpress/petition-pour-un-traite-dinterdiction-des-armes-nucleaires

